

Direction de la mer

Commission de Suivi et de Concertation sur le Pétrole en Guyane Compte rendu de la 9ème réunion du groupe de travail « Pêche » 25 mars 2014

Etaient présents :

- M. Frédéric LETARD, vice-président du CRPM
- M. Jean-Yves TARCY, chargé de mission au CRPM
- Mme Carole OSTORERO, vice-présidente du conseil régional de la Guyane ,
- Mme Betty BERTOME, Département Economie, Région Guyane
- M. Fabian BLANCHARD, délégué régional d'IFREMER
- M. Gilles AMIARD, directeur délégué de SHELL France en Guyane
- Mme Mélissa LANGLOIS, SHELL
- M. Christian CLAUDON, commission de suivi et de concertation
- Mme Céliane RINGUET, chargée de mission de la commission de suivi et de concertation
- M. Julien PANCHOUT, SGAR
- M. Christophe SIFFIER, DRFiP
- M. Stéphane GATTO, directeur de la Mer de Guyane,

Validation du compte-rendu du du GT n°8 du 17 décembre 2013 :

En l'absence d'observations sur ce compte-rendu diffusé le 7 janvier 2014, ce dernier est adopté à l'unanimité.

Point sur le dossier de l'attribution de moteurs HB :

Le directeur de la mer précise que depuis le GT du 17 décembre 2013, 19 navires supplémentaires remplissent les conditions (attribution de permis de navigation, absence de dettes, avis favorable de la CCSF du 10 mars 2014) pour se voir attribuer un moteur hors-bord dans le cadre du protocole de fin de conflit du 13 février 2013.

Désormais, 52 navires ont reçu un avis favorable pour l'attribution d'un moteur HB pour un montant de 516909 €.

Reste le cas de 31 navires dont la situation est très diverse :

- Trois armements de St Georges représentant quatre navires font des travaux pour obtenir leur permis de navigation.
- Le dossier d'un armement représentant un navire est en cours de résolution
- Le dossier d'un armement représentant deux navires a été ajourné à la CCSF du 10 mars 2014 pour vérification sur le risque de dettes en doublon. Il devrait aboutir prochainement.
- Deux armements représentant quatre navires n'ont pas constitué de dossiers auprès la CCSF
- Deux armements représentant deux navires se seraient désistés dans la procédure de dépôt de dossier à la CCSF
- Un armement représentant cinq navires contestent le niveau de son endettement dans la constitution de son dossier qui n'a pas être présenté
- Sept armements représentant 13 navires ont vu leur dossier examiné en CCSF et assorti d'un avis défavorable (2 armement) ou irrecevable car incohérent (5 dossiers)

Le directeur de la mer interroge le CRPM sur le cas des armateurs (M. Max SOPHIE et M. Richard SOUDINE) qui n'auraient pas déposer de dossier et de ceux qui se seraient

Direction de la mer

désister (M. ROGIER et M. Jean-Claude MINERVE).

Le CRPM va prendre contact avec les armateurs pour confirmer ces informations et identifier les blocages qui proviennent de M. CLARKE de la CCI qui assiste les armateurs dans le montage des dossiers en CCSF. Mais il signale que M. Max SOPHIE a établi un échéancier auprès de l'ENIM.

Pour les dossiers en suspens après examen à la CCSF, M. SIFFIET de la DRFiP précise que ces dossiers pourront être réexaminés à nouveau à la CCSF s'ils sont complétés avec des données cohérentes entre elles. La plupart d'entre eux ont des chiffres d'affaires déclarés incompatibles avec une activité même minimale ou l'emploi de salariés. Il précise que les porteurs de dossier doivent être sincères et transparents dans la communication des informations concernant leur armement car le rôle de la CCSF est de les aider. Ces informations transmises restent au sein du CCSF et ne font pas l'objet de recoupement avec d'autres services de la DRFiP. Les armements doivent avoir confiance et ne pas hésiter à se faire assister pour les éléments comptables.

La Région rappelle que des crédits ont été octroyés au CRPMEM pour le soutien et l'accompagnement des entreprises de pêche. Aussi, ces crédits doivent être mobilisés en ce sens. Par ailleurs, à partir des données chiffrées transmises (certes ne reflétant pas la réalité), il est possible de reconstituer les comptes de ces entreprises. Ce travail de reconstitution peut être réalisé en interne par le CRPMEM. Ce dernier dispose certainement d'une personne possédant une formation comptable de base qui pourrait reconstituer les données. Enfin, si les armateurs de pêche ne font pas l'effort de déclarer, derrière il ne se passera rien. Ils ne pourront pas prétendre à d'éventuelles aides européennes. A ce titre, la Région fait allusion aux nouvelles opportunités d'aides offertes aux producteurs dans le cadre du plan de compensation des surcoûts 2014-2020 élargie au marché local. Il est donné aux pêcheurs une opportunité de se régulariser. Sinon, comment vont-ils en bénéficier s'ils ne déclarent pas chaque année, s'ils ne sont pas à jour de leur comptabilité. Il faut que le CRPMEM leur explique qu'ils travaillent pour l'avenir.

Le CRPM confirme la difficulté des armements et leur impossibilité financière de pouvoir recourir à l'assistance d'un comptable. Il rappelle son souhait de voir se constituer un centre de gestion (inscrit dans le protocole de fin de conflits des pêcheurs de 2013) et précise qu'il s'est rapproché de la CCI où existerait une structure pouvant correspondre à ce type de besoin. Le directeur de la mer et M. Claudon confirment que l'Etat est prêt à accompagner le CRPM dans cette démarche vis à vis du centre de gestion et attirent son attention sur la réflexion à mener pour que la structure identifiée puisse bien prendre en compte les spécificités de gestion d'un armement à la pêche.

Le directeur de la mer et le représentant de la DRFiP insistent pour que le CRPM se fasse leur relais auprès des armements concernés par les dossiers en CCSF pour les rassurer et pour qu'ils transmettent des informations sincères et transparentes sans crainte. Il est précisé que la prochaine CCSF aura lieu le 9 avril 2014.

Le CRPM va se rapprocher des armements concernés.

Le CRPM interroge ensuite SHELL sur le traitement des premières factures concernant 16 premiers moteurs HB. SHELL confirme qu'il n'y a pas de blocage et que les factures ont été envoyées à la caisse de dépôt et de consignation pour le paiement dont le processus va prendre encore quelques jours.

Les bons de commande pour les moteurs suivants vont être lancés.

Direction de la mer

Analyse du délégué régional de l'IFREMER sur ce qui peut être déduit des conclusions des trois campagnes d'échantillonnage par rapport à l'impact de la recherche sismique :

Le délégué régional de l'IFREMER distribue le support écrit de son analyse qui sera annexé à ce compte-rendu.

Il rappelle que trois campagnes d'échantillonnages ont été effectuées avant, pendant et après la recherche sismique, respectivement en 2011, 2012 et 2013.

Il précise également qu'il faut prendre en compte un effet de saisonnalité qui influence les écosystèmes marins et un effet d'annualité par rapport aux facteurs environnementaux.

L'analyse a eu pour but de déterminer l'existence d'un impact de la recherche sismique en tenant compte des effets de saisonnalité et d'annualité en distinguant les échantillonnages faits avec le chalutier et ceux effectués avec le ligneur.

Les scénarios invoqués dans l'analyse se base sur des comparaisons entre des modèles théoriques réels et les constatations des échantillonnages.

Les conclusions de son exposé, en fonction des scénarios, est que l'impact a été modéré et ponctuel dans le temps voire nul.

Ces dernières pourraient être affinées par une nouvelle campagne en saison sèche qui est prévue en 2014.

Il annonce également le projet de renouveler annuellement ce type de campagne sur le même type de protocole dans le cadre de la création d'un observatoire de la biodiversité marine.

Le CRPM interroge le délégué régional de l'IFREMER sur les raisons qui pourraient expliquer la disparition constatée par les pêcheurs artisans de l'acoupa rouge. Il faudrait deux fois plus de temps pour pêcher la même quantité de cette espèce qu'auparavant.

Le délégué régional de l'IFREMER précise que la diminution évoquée ne se constate pas de la même manière sur toute la côte guyanaise et qu'il est nécessaire alors de faire une analyse spatialisée car l'acoupa rouge est une espèce liée à un certain type d'habitat et certaines conditions. Deux chercheurs travaillent sur ce sujet et une dizaine d'autres espèces de la pêche côtière pour comprendre les évolutions et expliquer les facteurs. Un travail est également mené avec le CNRS pour déterminer si le déplacement des bancs de vase et/ou l'évolution climatique ont un impact. Il n'en demeure pas moins que l'acoupa rouge est surexploitée et son rendement va diminuer si la situation perdure. Pour l'instant, aucune mesure de gestion efficace ne semble pouvoir être mise en oeuvre. L'IFREMER est opposé à la mise en place de quotas car la Guyane s'auto-pénaliserait alors que la pêche étrangère illégale pêcherait trois ou quatre fois plus. Mais à terme il en faudrait. L'IFREMER a également prévu une présentation des travaux faits sur ce sujet avec des scientifiques de l'Amapa et relance les groupes de travail d'évaluation des stocks au sein de la COPACO (commission des pêches pour l'Atlantique Centre Ouest) où la crevette et le vivaneau ont été intégrés. Il espère y intégrer également les espèces côtières afin de voir si le phénomène est global ou local et mieux déterminer les facteurs environnementaux.

Campagne d'échantillonnages de l'acoupa rouge :

Le directeur délégué de SHELL en Guyane rappelle que cet échantillonnage s'est effectué conformément au protocole établi en décembre 2013 du 28 février au 8 mars 2014 à partir du chalutier LA WALLONE qui a fait l'objet d'une préparation du 23 au 27 février 2014 en vue de la mise en oeuvre du chalut à grande ouverture.

La mission s'est bien passée même si les conditions météorologiques n'ont pas permis de procéder aux mesures à bord qui ont été faites après le retour à terre dans une laboratoire d'IFREMER.

Cinq zones ont été prospectées avec 21 traits de chalut. Les premières observations montrent

Direction de la mer

l'absence d'acoupa rouge mais la présence d'autres espèces d'acoupa (aiguille, chasseur,...). L'IFREMER précise qu'un trait côtier également été effectué sans présence d'acoupa rouge non plus. Il est donc difficile de tirer des conclusions.

Quant au devenir du chalut à grande ouverture qui a été acheminé spécialement de métropole, il est convenu de le conserver en Guyane, stocké à l'IFREMER, en vue d'une future réutilisation à buts scientifiques.

Point sur la première phase de l'étude sur la coopérative maritime :

Le directeur de la mer rappelle que la mission composée de six personnes est venue en Guyane du 3 au 6 février 2014 et a été prolongée pour deux d'entre elles jusqu'au 7.

Une réunion a eu lieu le 3 février 2014 entre les membres de la mission et ceux du GT pêche pour bien cadrer l'objet de cette étude et exprimer l'attente forte des professionnels.

Le pré-rapport prévu à la mi-mars n'a pas encore été remis mais il est toujours prévu que le rapport définitif soit délivré fin avril 2014.

Néanmoins, les premiers retours a permis de confirmer le vif intérêt de l'ensemble des pêcheurs et des corps de métiers maritimes consultés en Guyane et d'établir la liste des besoins. Cela a permis déjà également d'identifier le problème du seuil critique et de définir le périmètre de la future structure. A ce titre l'élargissement de l'activité aux matériels de la plaisance n'apparaît pas forcément intéressant économiquement car cette activité est couverte par le marché local. Il convient de se concentrer sur l'aspect maritime professionnel. La mission s'interroge également sur la forme juridique de la future structure et se demande si le statut coopératif serait le plus adapté. La mission compte proposer différents scénarii. Dans son esprit, les corollaires à la mise en place d'une telle structure seraient la création d'un centre de gestion dédié à l'activité de pêche et l'installation d'une agence du crédit maritime en Guyane.

Projet d'une étude socio-économique de l'activité de pêche en Guyane

M. Claudon revient sur le besoin identifié, et partagé par tous, de la nécessité d'un centre de gestion pour assister les armements de la pêche artisanale dans leur gestion. Plusieurs pistes sont soulevées: la création d'un centre de gestion dédié au monde de la pêche (poursuite rapprochement ou conventionnement avec la CCIRG ou autres), le rattachement à d'autres centres de gestion existant ou en cours de création. A cet effet, M. Claudon évoque à ce titre la réflexion du MEDEF Guyane par rapport au programme "1000 TPE". Sur ce point, la Région rappelle qu'elle apporte des financements au CRPM Guyane afin de l'appuyer dans le montage d'un centre de gestion indispensable. M. Claudon est prêt en partenariat avec la collectivité régionale à assister le CRPM pour établir le cahier des charges de ce futur centre de gestion.

Ce projet a un lien avec le besoin identifié d'une étude socio-économique du secteur de la pêche en Guyane, déjà affirmé dans le protocole de fin de conflit du 13 février 2013. A ce titre, M. Claudon précise qu'il a fait le point des dernières études de ce type concernant la filière. Il évoque des études de l'IFREMER de 2009 et 2010 sur le niveau de rentabilité des navires et le poids des consommations intermédiaires qui mériteraient sans doute une actualisation ainsi que l'étude de l'AFD de 2011 qui avait un angle de vue différent et plus large mais peu approfondi. Si le travail commencé par l'IFREMER doit continuer à être valorisé, M. Claudon interroge le CRPM sur le besoin du secteur en la matière, sur le pilotage et la visibilité de la filière et son intérêt pour définir un cahier des charges pour une étude sur les 5 à 10 ans à venir.

Le CRPM souhaite élargir l'angle en intégrant une dimension sociale plus forte et l'impact de l'évolution de la production sur les pêcheurs et leur famille.

Direction de la mer

M. Claudon pense qu'il faut axer la réflexion sur la demande et les débouchés et pas seulement la production comme cela a été fait de manière un peu systématique jusqu'à présent. Il donne comme exemple, le seuil d'acceptabilité des prix dans le marché intérieur ou la manière de faire évoluer la demande tant au niveau de la diversité des espèces qu'au niveau qualitatif.

Mme Ostorero, précise que le besoin de l'étude se situe plus au niveau de la production que des débouchés notamment en termes d'organisation des pêcheurs, de rationalisation, du nombre de sortie en mer. Il convient d'étudier comment seront alimentés les deux nouvelles usines. Aussi, la représentante du conseil régional ne partage pas ce point de vue et estime que la production doit rester l'axe de la réflexion.

Le CRPM prévoit d'organiser bientôt une réunion avec l'ensemble des partenaires présents sur ce projet d'étude socio-économique.

Questions diverses :

Aucune question diverse n'a été évoquée.

Les sujets à l'ordre du jour ayant été examinés, la séance du GT "pêche" est levée

Nota Bene : A l'issue du GT, le représentant du CRPM a présenté au directeur de la mer les pièces justifiant la situation de M. Max SOPHIE vis à vis de ses dettes sociales qui confirment le respect du paiement d'un échéancier (attestation de la DFiP du 14 mars 2014). Sur ce constat, M. SOPHIE réunirait les conditions pour avoir un avis favorable pour l'attribution d'un moteur HB si le GT en est d'accord. Le nombre de navires avec un avis favorable pour un moteur HB passerait donc à 53.